



Qu'est-ce qu'un Fonds Nominatif à la Fondation Portray ?

Voici un exemple de Fonds Nominatif :

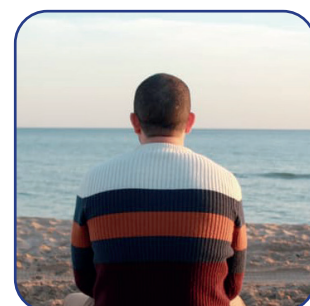
Les parents de Pierre veulent qu'il soit bien.



Ils ont ouvert un compte à la Fondation Portray.



Ce compte porte son nom.
Ce compte s'appelle FONDS Pierre F.
Pierre, c'est lui.
Pierre a un handicap.



Ce fonds c'est l'argent
que ses parents ont prévu pour lui,
pour faire des choses qu'il aime.
L'argent servira quand ses parents seront morts.
Ce Fonds va servir pendant toute la vie de Pierre.



L'argent servira pour payer des activités
pour que la vie de Pierre soit belle,

– payer des vacances



– payer une fête d'anniversaire



– payer des sorties



– payer les trajets pour aller chez sa sœur
et les restos avec elle

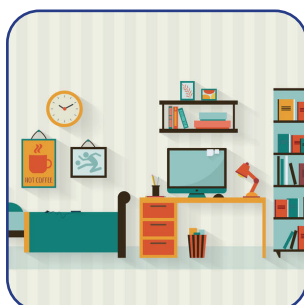
– payer le coiffeur et des massages



– payer l'hippothérapie et des activités de loisirs



– et aménager sa chambre



L'argent servira aussi à payer d'autres choses
qui lui donneront une vie meilleure.
Et par exemple aussi payer des frais dans son institution.



Avec le Fonds, ses parents continuent à soutenir
le lieu où Pierre vit.

Tous les fonds nominatifs sont différents,
parce que chacun est différent et a des besoins différents.
D'autres Fonds Nominatifs payent d'autres choses
à d'autres personnes.

Ses parents ont décidé ce que le Fonds va payer.
Ils ont signé un document,
C'est la convention de création du fonds.



Ses parents sont rassurés.
Et Pierre, aussi ça lui plait.
Il est sûr qu'il pourra encore aller en vacances.
Il est sûr qu'il pourra encore faire des choses qu'il aime
car le fonds payera tout cela.

Chaque année, on fait une réunion
pour décider ce que le fonds va payer.

À la réunion, il y a Pierre et ses parents.



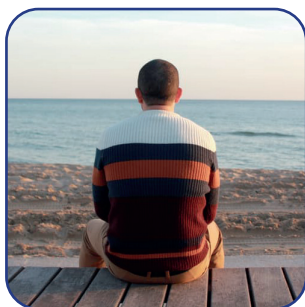
Quand ses parents ne seront plus là, il y aura

Pierre

son frère Charlie

et

sa cousine Lucie



Et aussi Marie-Luce Verbist ou Amélie Martin de la Fondation Portray



Pour avoir plus d'informations sur les Fonds Nominatifs,
il faut contacter la Fondation Portray pour l'après-parent.

FONDATION PORTRAY POUR L'APRÈS-PARENT

02/534.00.38 | secretariat@fondation-portray.be | www.fondation-portray.be

RPM 0.877.691.335

SIÈGE SOCIAL : Place Communale 7 – 1490 Court-Saint-Etienne

Merci d'adresser votre courrier au SIÈGE ADMINISTRATIF : Rue Colonel Bourg, 123/6 1140 Bruxelles